RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ACTE D'ATTRIBUTION DE PARTS SOCIALES

3 B

Entre

- Monsieur Jean-Pierre BIRRER

Et

- Madame Stéphanie BIRRER

ꕥ En date du 1er janvier 2025 ꕥ

JPB
SB

ATTRIBUTION DE PARTS SOCIALES
ENTRE CONJOINTS COMMUNS EN BIENS
DE LA SNC 3 B

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Jean-Pierre BIRRER**,
Né le [redacted] à [redacted]
De nationali[redacted]
Demeurant [redacted]

d'une part,

ET

Madame Stéphanie DAUTR[redacted]RRER,
Née le [redacted]
De nati[redacted]
Demeu[redacted]

d'autre part,

[redacted] ensemble sous le régime légal de la Communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la mairie de [redacted] le 8 novembre 1986,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ ET DÉCLARÉ CE QUI SUIT :

Les Parties soussignées reconnaissent que la négociation ayant précédé la conclusion des présentes a été conduite de bonne foi, et avoir bénéficié, pendant la phase précontractuelle de négociation, de toutes les informations nécessaires et utiles pour leur permettre de s'engager en toute connaissance de cause et s'être mutuellement communiqué toute information susceptible de déterminer leur consentement et qu'elles ne pouvaient légitimement ignorer.

Les Parties déclarent agir de manière libre et éclairée, hors de tout état de dépendance et, à fortiori, sans considération d'un quelconque abus à ce titre de l'autre partie.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous signature privée en date à MONTBARD du 1er février 2007, enregistré le 9 février 2007 au Service des Impôts de SEMUR EN AUXOIS, bordereau 2007/107, case 4, il a été constitué une société en nom collectif dénommée 3 B, au capital de 110 000 euros divisé en 11 000 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 11 000, dont le siège social a été fixé [redacted] et qui a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 494 322 456 pour une durée de 99 ans expirant le 25 février 2106.

SPB
JB

La société 3 B a pour objet « l'exploitation d'un fonds de commerce de presse, librairie, papeterie, jeux de la loterie nationale, bimbeloterie, confiserie, cadeaux, PMU et relais colis ainsi que toutes activités annexes ou connexes, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local ».

Son capital est à ce jour réparti comme suit :

- **Monsieur Jean-Pierre BIRRER**,
Cinq mille six cent dix parts sociales en pleine propriété,
Numérotées de 1 à 5 610,
Ci ..... 5 610 parts

- **Madame Stéphanie DAUTREY, [redacted] BIRRER**,
cinq mille trois cent quatre-vingt dix parts sociales en pleine propriété,
Numérotées de 5 611 à 11 000,
ci ..... 5 390 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 11 000 parts

Elle est actuellement gérée par Monsieur Jean-Pierre BIRRER.

Elle est soumise à l'impôt sur les Sociétés.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été approuvés en assemblée générale ordinaire annuelle du 30 novembre 2023.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Monsieur Jean-Pierre BIRRER possède dans cette Société 5 610 parts sociales de 10,00 euros de valeur nominale. Elles sont numérotées de 1 à 5 610.

Ces parts dépendent de la communauté de biens existant entre Monsieur Jean-Pierre BIRRER et Monsieur Stéphanie BIRRER pour les avoir reçues en contrepartie de l'apport en numéraire lors de la constitution de la Société.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

ATTRIBUTION

Par les présentes, Monsieur Jean-Pierre BIRRER attribue à Madame Stéphanie BIRRER qui accepte, 220 parts sociales de 10,00 euros numérotées de 1 à 220 lui appartenant dans la société, à compter de ce jour.

Madame Stéphanie BIRRER se conformera, à compter de ce jour, aux stipulations des statuts de la société dont elle déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associée. Elle jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Madame Stéphanie BIRRER aura seule droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

[redacted]

AUTORISATION DE L'ATTRIBUTION

Conformément à l'article L. 223-16 du Code de commerce et à l'article 14 des statuts, cette attribution a été autorisée par les associés le 1er janvier 2025.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

La présente attribution sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par Madame Stéphanie BIRRER, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la société.

Fait à [redacted]
Le 1er janvier 2025,
En 2 originaux

Jean-Pierre BIRRER

signature

[redacted]

Stéphanie BIRRER

signature

[redacted]